



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.WH/AC.1/2008/2
EUR/08/5086361/8
27 octobre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE
SUR L'EAU ET LA SANTÉ RELATIF À
LA CONVENTION SUR LA PROTECTION
ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS
INTERNATIONAUX

Mécanisme spécial de facilitation
des projets

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU MÉCANISME
SPÉCIAL DE FACILITATION DES PROJETS,
TENUE À GENÈVE LE 25 JUIN 2008**

Première partie: Déroulement de la réunion

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 – 4	3
I. OUVERTURE DE LA RÉUNION	5	3
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6	3
III. ÉLECTION DU PRÉSIDENT	7	3
IV. IMPACT DES MALADIES LIÉES À L'EAU DANS LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE ET D'EUROPE DU SUD-EST	8	3

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
V. EXPÉRIENCE DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT EXISTANTS	9 – 11	4
VI. LE MÉCANISME SPÉCIAL DE FACILITATION DES PROJETS	12 – 15	4
VII. PROJETS DE CRITÈRES DE SÉLECTION ET DE FORMULE DE CANDIDATURE	16 – 22	5
VIII. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS CENTRÉES SUR LA FIXATION DES OBJECTIFS PAR LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA ET PAR L'UKRAINE.....	23 – 25	6
IX. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT	26 – 31	7
X. TRAVAUX FUTURS	32 – 34	7
XI. DATE ET LIEU DE LA DEUXIÈME RÉUNION.....	35	8

**Deuxième partie: Critères pour l'examen des propositions de projet
par le Mécanisme spécial de facilitation des projets**

Pour des raisons pratiques, la deuxième partie du présent rapport est publiée sous la forme d'un additif à part (ECE/MP.WH/AC.1/2008/2/Add.1-EUR/08/5086361/9).

INTRODUCTION

1. Par la décision I/3 qu'elles ont adoptée à leur première réunion, les Parties au Protocole sur l'eau et la santé ont institué le Mécanisme spécial de facilitation des projets (MSFP) qui a pour objet d'aider à mobiliser l'appui international en faveur de l'action menée au niveau national. Au cours de cette première réunion des Parties, la Norvège, pays chef de file pour cette activité, a été chargée de préparer la première réunion du MSFP.
2. Y ont participé des représentants des pays suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Croatie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Norvège, Ouzbékistan, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse et Ukraine.
3. Des représentants des organisations internationales ci-après étaient également présents à la réunion: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.
4. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) ci-après ont participé à la réunion: Organisation des femmes arméniennes pour la santé et l'environnement (AWHHE), Office international de l'eau, Eco-Forum, Women in Europe for a Common Future (WECF) et Union pour la défense de la mer d'Aral et de l'Amou-Daria (UDASA).

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION

5. M^{me} Christina von Schweinichen, Directrice par intérim de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants au nom de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe (CEE).

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Les experts du Mécanisme spécial de facilitation des projets ont adopté l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document ECE/MP.WH/AC.1/2008/1-EUR/08/5086361/3.

III. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

7. Le Mécanisme spécial de facilitation des projets a élu M^{me} Carola Bjorklund (Norvège), Présidente.

IV. IMPACT DES MALADIES LIÉES À L'EAU DANS LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE ET D'EUROPE DU SUD-EST

8. La Coordinatrice du MSFP, M^{me} Roisin Rooney (Bureau régional pour l'Europe de l'OMS (OMS-EURO)), a fait un exposé sur l'impact des maladies liées à l'eau dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et d'Europe du Sud-Est (ESE). Elle a insisté sur le fait que l'insuffisance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ainsi que la mauvaise qualité de l'eau continuent de compromettre la santé publique dans plusieurs pays. Plus de 100 millions de personnes vivant dans la région paneuropéenne n'ont toujours pas

accès à une eau potable et à un assainissement adéquat, ce qui était inacceptable. Chaque année, les maladies diarrhéiques étaient responsables, selon les estimations, de 13 000 décès chez les moins de 15 ans, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale. De surcroît, il se pourrait que l'eau soit contaminée par des substances chimiques dans certaines zones. Les gouvernements de la région doivent accorder un rang de priorité plus élevé à l'eau et à la santé dans les plans nationaux de développement, et les donateurs doivent eux aussi envisager d'accroître les investissements dans les activités correspondantes.

V. EXPÉRIENCE DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT EXISTANTS

9. La cosecrétaire de la CEE pour le Protocole a présenté des exemples de mécanismes d'intermédiation financière mis en place dans le cadre d'autres conventions et programmes des Nations Unies, par exemple la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).

10. Elle a relevé que les exemples en question comprenaient des éléments communs, notamment:

a) Une relation évidente entre le mécanisme financier et les objectifs du cadre juridique ou du programme considéré;

b) L'établissement de priorités afférentes au mécanisme financier pour le court terme et pour le long terme;

c) Des priorités à court terme axées sur des activités propres à favoriser sur le long terme la mise en place et le renforcement des capacités dans les pays;

d) L'adoption de critères d'accès au financement qui accordent beaucoup d'importance à la responsabilisation et à l'engagement des pays bénéficiaires;

e) Un système intégré pour observer de façon suivie l'efficacité du mécanisme financier.

11. Enfin, la cosecrétaire a souligné que l'efficacité de ces mécanismes dépendait pour beaucoup du soutien et des ressources apportés par les pays donateurs.

VI. LE MÉCANISME SPÉCIAL DE FACILITATION DES PROJETS

12. La Présidente a présenté les origines du MSFP ainsi que les dispositions prises en prévision de la première réunion. Elle a rappelé le mandat du Coordonnateur et du Centre spécial d'échange d'informations sur les projets et précisé l'assistance qui serait éventuellement nécessaire pour mener les activités futures.

13. Cette séance a consisté en un échange de vues sur les avantages qu'offrait le MSFP. Les participants ont analysé l'intérêt supplémentaire que le MSFP présentait au regard du Protocole, non seulement pour les pays donateurs mais aussi pour les bénéficiaires.

14. De l'avis général, le MSFP contribuait à réduire les doubles emplois et à accroître l'efficacité de l'aide. Il permettait d'harmoniser et de coordonner les travaux de différents donateurs et offrait une solution bénéfique à la fois pour les bénéficiaires et les donateurs car il pouvait contribuer à une rationalisation des tâches, y compris l'évaluation des projets qui présentaient un intérêt au regard du Protocole. En adoptant une approche concertée, les pays peuvent entreprendre des projets dont les besoins dépassent la capacité de financement de chacun des donateurs.

15. Le MSFP garantissait une meilleure sélection des projets et les donateurs pouvaient encore continuer à en superviser directement la mise en œuvre. Les projets relatifs à la fixation d'objectifs et aux dates cibles pouvaient améliorer la gouvernance, qui était une source de préoccupation pour un certain nombre de donateurs.

VII. PROJETS DE CRITÈRES DE SÉLECTION ET DE FORMULE DE CANDIDATURE

16. La Coordinatrice du MSFP a présenté une ébauche de la version préliminaire des critères de sélection et de la formule de candidature aux fins d'examen des propositions de projet par le MSFP. Les critères portaient sur les limites géographiques, l'admissibilité (par exemple les pays candidats, les coordonnateurs désignés, les ONG, les organisations internationales, le domaine d'activité des projets, la maîtrise et l'intégration dans l'effort de développement national) et le financement (par exemple les arrangements de cofinancement des projets avec des partenaires potentiels).

17. Pour ce qui est de l'admissibilité, les Parties seraient prioritaires pour la présentation de projets en vue d'un financement. Les pays qui n'étaient pas encore parties mais qui étaient signataires auraient la priorité sur ceux qui n'avaient pas encore signé le Protocole. Toutefois, les pays qui avaient fait preuve d'un fort degré d'engagement à l'égard du Protocole et qui avaient manifesté l'intention de le ratifier pourraient également soumettre des projets. Un plan d'action national pour l'hygiène de l'environnement, par exemple, pourrait servir de preuve de cet engagement.

18. Les participants sont convenus qu'il serait nécessaire, pour coordonner le projet MSFP, de désigner au niveau national un «coordonnateur MSFP» officiel. Selon les arrangements administratifs conclus dans chaque pays, ce coordonnateur pourrait être une personne physique, une organisation ou un comité faisant autorité et qui a reçu officiellement pour mandat de coordonner l'ensemble d'un projet. Le coordonnateur MSFP désigné constituerait la seule voie par laquelle la proposition de projet pourrait être soumise.

19. Les participants estimaient que les ONG devaient être associées à l'élaboration des propositions de projet. Elles ne seraient toutefois pas aptes à présenter les propositions.

20. Faisant suite à une proposition du PNUD, le MSFP a décidé que le rôle joué par les organisations internationales dans le cadre du mécanisme (préparation et mise en œuvre des projets, par exemple) devait également apparaître clairement dans les critères, étant donné que les organisations internationales compétentes avaient un rôle important à jouer. Elles pouvaient

contribuer à la préparation des propositions de projet ou être l'agent d'exécution des projets. Toutefois, les propositions de projet devaient être soumises par le coordonateur MSFP officiel.

21. Les participants ont également décidé d'un commun accord de formuler différemment le texte des critères afin d'énoncer plus clairement que la fixation des objectifs et la surveillance étaient les deux domaines dans lesquels le MSFP examinerait en priorité les projets. Dans un deuxième temps, une fois les objectifs et dates cibles établis, le MSFP pourrait étudier les projets visant à aider les Parties et les non-Parties à atteindre leurs objectifs.

22. Le MSFP a approuvé les critères modifiés (voir le document ECE/MP.WH/AC.1/2008/2/Add.1-EUR/08/5086361/9) et chargé son président de les présenter à la première réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé en vue de leur adoption officielle. À sa première réunion (Genève, 26 et 27 juin), le Groupe de travail a adopté les critères (voir le document ECE/MP.WH/WG.1/2008/2-EUR/08/5086340/12).

VIII. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS CENTRÉES SUR LA FIXATION DES OBJECTIFS PAR LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA ET PAR L'UKRAINE

23. Deux propositions de projet ont été présentées sous une forme préliminaire, l'une par le représentant de la République de Moldova et l'autre par le représentant de l'Ukraine. Les deux projets se rapportaient à la mise en œuvre du Protocole, et en particulier à la fixation d'objectifs et de dates cibles conformément à l'article 6 du Protocole.

24. Le représentant de la République de Moldova a présenté une proposition de projet sur des objectifs concertés. La République de Moldova avait ratifié le Protocole le 29 juillet 2005 mais n'avait pas encore établi d'objectifs nationaux. Pratiquement chaque année depuis quinze ans, elle avait rendu compte des épisodes de maladies liées à l'eau. Le projet proposé devait aboutir à la fixation d'objectifs nationaux concertés et de dates cibles pour la mise en place a) d'un mécanisme d'établissement de rapports sur la base d'indicateurs, b) d'un comité national de direction, et c) d'un plan d'action que devait approuver le Gouvernement.

25. Le représentant de l'Ukraine a présenté une proposition de projet pour la fixation d'objectifs et de dates cibles. L'Ukraine avait ratifié le Protocole le 9 juillet 2003. Au cours des cinq dernières années, elle avait signalé 37 incidents d'hépatite A. Au total, 1 437 personnes avaient été touchées, dont 625 enfants. Le Gouvernement s'efforçait en priorité de résoudre les problèmes posés par l'insuffisance de l'approvisionnement en eau potable et la mauvaise qualité de l'eau de boisson, et il était nécessaire qu'un certain nombre de secteurs agissent en concertation. Les résultats attendus comprenaient une analyse des lacunes, un accord sur un programme commun ayant le soutien des principales parties prenantes et la communication d'informations à tous les partenaires concernés.

IX. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

26. Les participants à la réunion ont débattu des deux propositions de projet présentées par la République de Moldova et par l'Ukraine. Le représentant de la Suisse s'est déclaré disposé à soutenir le projet proposé par la République de Moldova, et ceux de la Norvège et d'Israël le projet proposé par l'Ukraine.

27. Le PNUD s'est déclaré prêt de manière générale à contribuer aux projets du MSFP par le biais de ses propres programmes, s'agissant en particulier de l'analyse des lacunes et de la formulation de stratégies de développement national. Toutefois, il devait au préalable recevoir une demande d'aide de la part du Gouvernement.

28. Israël s'est déclaré disposé à apporter son appui au MSFP, soit en envoyant des experts israéliens dans la région soit en organisant des cours de formation en Israël.

29. Les pays bénéficiaires potentiels ont été invités à faire part de leur intérêt pour le mécanisme et de leur intention d'y participer. L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan, notamment, ont exprimé leur intérêt.

30. Le Kirghizistan projetait de faire figurer les insuffisances de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les dialogues sur les politiques nationales relatives à la gestion intégrée des ressources en eau. En qualité de partenaire stratégique du Kirghizistan, la CEE fournirait une assistance à ce pays, dans l'attente du renouvellement d'un accord de financement entre la Commission européenne et la CEE, afin d'établir pour juin 2009 un train de mesures sur «la gestion rationnelle de l'eau, l'approvisionnement en eau potable et la mise en place de moyens d'assainissement adéquats», accompagné d'une proposition de projet correspondante.

31. Actuellement, des dialogues sur les politiques nationales, considérés comme le volet opérationnel de l'initiative de l'Union européenne sur l'eau, se déroulaient en Arménie, au Kirghizistan, dans la République de Moldova et en Ukraine, la CEE en étant le partenaire stratégique clef.

X. TRAVAUX FUTURS

32. Il a été décidé d'un commun accord qu'il fallait faire mieux connaître le MSFP ainsi que les possibilités et avantages qu'il offrait aux donateurs et aux pays bénéficiaires. À cet effet, un dépliant sur le MSFP¹ serait élaboré et diffusé au cours de la Semaine mondiale de l'eau qui aurait lieu à Stockholm à la mi-août 2008.

33. L'OMS-EURO et la CEE allaient demander par courrier à chaque pays de la région européenne les coordonnées du coordonnateur officiel. La lettre, qui serait adressée aux Ministres de la santé et de l'environnement des pays de l'EOCAC et de l'ESE, les mettrait au courant du MSFP et des résultats de cette première réunion et les inviterait à désigner un coordonnateur pour le MSFP. La différence entre le coordonnateur pour le Protocole et le coordonnateur pour le MSFP y serait clairement expliquée. Ce dernier, qui doit être officialisé,

¹ http://www.euro.who.int/Document/wsn/Flyer_AHPFM_WEB.pdf

peut être une personne physique, une institution ou un organisme. La lettre en question serait signée conjointement par la CEE et par l'OMS-EURO.

34. Le coordonnateur s'efforcera d'aider les coordonnateurs MSFP pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan à mettre au point des propositions de projet à présenter au MSFP. Ces propositions pourraient être élaborées en collaboration avec d'autres partenaires, y compris le PNUD, l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau et les ONG compétentes.

XI. DATE ET LIEU DE LA DEUXIÈME RÉUNION

35. La prochaine réunion du Mécanisme spécial de facilitation des projets est provisoirement prévue pour le 1^{er} juillet 2009, juste avant la deuxième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé qui devrait avoir lieu en principe les 2 et 3 juillet 2009.
